



Conseil collectif

jeudi 20 juin 2019

## Grandes Cultures : que faire suite à des dégâts de grêle ?

Nous vous proposons ici quelques éléments pour vous aider à établir un pronostic sur la culture touchée, à décider de conserver ou resemer la culture, semer un couvert ou une dérobée...

Après un épisode de grêle, le pronostic sur la culture doit être fait après plusieurs jours pour évaluer réellement l'impact de la grêle sur le devenir de la culture.

### MAÏS

Le pouvoir de récupération est assez grand pour cette culture au stade végétatif.

Souvent une culture grêlée est encore capable de développer un potentiel correct. Il ne faut pas hésiter à «soigner» une culture grêlée, si c'est encore possible :

- par un binage,
- éventuellement par un apport localisé d'une fumure starter (type 18-46)
- et bien sûr, dans les contextes irrigués, par une conduite « normale » de l'irrigation.

En cas de dégâts de grêle sur une parcelle, on doit se poser deux questions :

- la densité de plantes viables restantes justifie-t-elle un re-semis ?
- si le re-semis est conseillé, la date calendaire permettra-t-elle à une nouvelle culture d'arriver à maturité ?

A priori c'est oui, les dates de semis peuvent s'étaler jusqu'à fin juin-début juillet sur le secteur selon la culture de remplacement à condition de revoir la précocité des variétés.

Pour estimer les dégâts sur maïs et prendre des conseils pour le re-semis : [télécharger la Messagerie d'Arvalis du 17 juin 2019](#)

### TOURNESOL

- Si le peuplement est supérieur à 25 000 pieds /ha et que les boutons sont préservés ou peu touchés : garder la culture.

- Si les boutons sont très fortement touchés ou si les plantes n'ont plus de bouton : resemer ou semer rapidement un couvert ou une culture dérobée.

Attention après l'application des herbicides tournesol, les autres cultures sont rarement compatibles : resemer un tournesol ou bien vérifier la compatibilité avec la culture souhaitée. Après un programme avec Pulsar ou Express sun, seuls un tournesol ou un soja résistants pourront être implantés.

En cas de resemis, il faut trouver une variété très précoce à précoce. Voir les conseils de conduite dans l'article de Terres Inovia : [Tournesol en dérobé](#)

"La Chambre d'Agriculture de la Drôme est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytosanitaires sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'accord multi-sites porté par l'APCA".

"Ce bulletin vous propose un conseil collectif qui reste à adapter à chaque situation locale dans le respect des bonnes pratiques agricoles phytosanitaires et des conditions d'application optimales. Dans tous les cas, l'utilisation des produits phytosanitaires doit se conformer aux informations mentionnées sur l'étiquette qui ont valeur légale."

"Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade, pour la situation décrite. Cependant, des alternatives préventives peuvent exister, elles seront détaillées ultérieurement dans notre bulletin."

Édité par la CHAMBRE d' AGRICULTURE de la DROME

145, avenue Georges Brassens – CS 30418 – 26504 Bourg-lès-Valence cedex

Tél : 04 75 82 40 00

Directeur : Damien COLIN



www.afnor.org

Conseil-Formation

OPE COS ENR 41 - 29.03.13

## SOJA

Le soja est une plante à croissance indéterminée, capable de repartir en végétation jusqu'à des stades relativement tardifs en produisant de nouvelles pousses végétatives même à partir de la base de la plante (au niveau des cotylédons). Un épisode de grêle à un stade précoce comme cela a été le cas, même relativement sévère, n'a donc en général que peu d'impact sur le potentiel de la culture, d'autant plus pour les variétés demi tardives et tardives cultivées généralement dans la Drôme (groupes I et II).

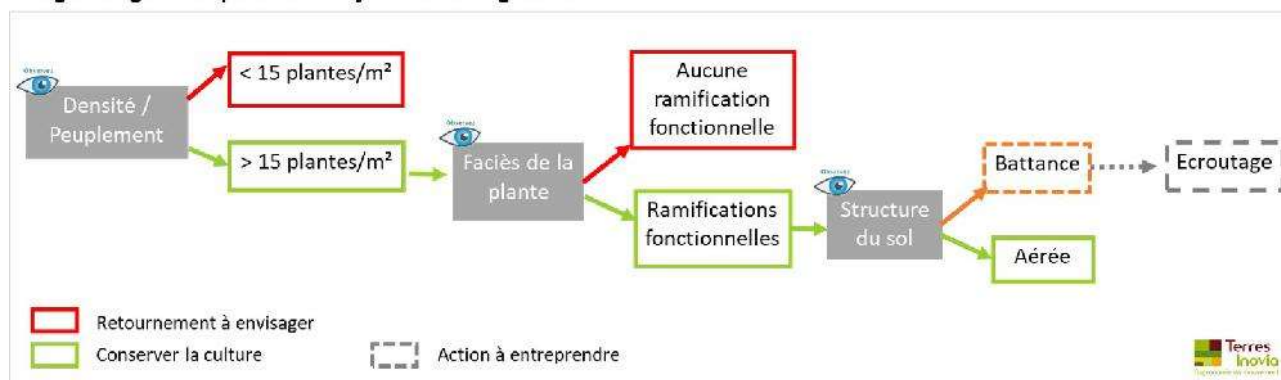
Il faut donc laisser suffisamment de temps à la culture pour redémarrer avant de statuer sur un éventuel re-semis ou destruction.

**Une fois la culture repartie, compter le nombre de pieds viables : si on dénombre au moins 15 pieds par m<sup>2</sup>, cela vaudra le coup de garder la culture.**

Évaluer également l'état structurel du sol : en cas de battance, il est indispensable d'envisager un écroutage pour aérer le sol et permettre le bon fonctionnement des nodosités. Un passage de houe rotative peut permettre de résoudre ce problème.



Dégâts de grêle sur parcelle de soja : aide au diagnostic



Source Terres Inovia, avec la contribution de Alexis Verniau (a.verniau@terresinovia.fr)- Auvergne-Rhône-Alpes, PACA

En cas de re-semis, choisir une variété précoce, de type 0 ou 00

et voir les conseils de conduite dans l'article de Terres Inovia : [Le soja en double culture \(dérobé\)](#)

## POIS - COLZA

Souvent proches de la maturité, une bonne partie des gousses s'est vidée au sol. Les pertes de rendement peuvent être très importantes.

→ Voir en fonction du taux de perte, si la récolte reste rentable.

→ On pourra compter sur les repousses qui seront nombreuses et constitueront une base intéressante pour un couvert.

→ On pourra éventuellement semer un couvert ou une dérobée, à condition de réagir vite ! Attention après colza, la biomasse résiduelle importante peut être néfaste au bon développement d'une nouvelle culture.

Rappel : en zone vulnérable, les repousses de colza sont à laisser en place si aucune autre culture n'est implantée.

Estimation des pertes pour les colza encore verts (gousses non éclatées) :

Colza avec tiges pliées : -20 à -30 % de pertes

Colza avec tiges brisées : -90 à -100 % de pertes

## CÉRÉALES

Les orges proches de la maturité ont été les plus sensibles. Certaines sont totalement couchées et donc non moissonnables.

→ Tenter de récupérer au moins la paille.

→ Semer rapidement un couvert ensuite. A cette époque, on peut tenter une dérobée (voir ci-après).

Pour les céréales encore en partie debout, les pertes de rendement sont à estimer pour savoir si une moisson reste rentable.

Dans tous les cas, semer également rapidement un couvert ou une culture dérobée ensuite.

## **Conduite d'une culture re-semée ou en dérobé**

Resemer au cours de la dernière quinzaine de juin revient à semer une culture en dérobé, que l'on implante généralement après une orge, un pois, du colza ou de l'ail.

Après la destruction d'une culture de printemps, l'implantation d'une culture dérobée permet de valoriser l'azote investi, de maintenir un couvert (intérêt pour concurrencer les adventices, préserver le sol, respecter la Directive nitrates...) et de dégager un complément de revenu.

Dans la Drôme, des variétés de maïs, sorgho, tournesol, soja sont adaptées à des semis de fin juin. Rapprochez-vous de votre distributeur afin de vérifier les disponibilités en semence.

On peut aussi semer du sarrasin, une culture fourragère comme du sorgho, du moha ou une légumineuse.

Pour le maïs et le soja, il est préférable que la culture puisse être arrosée.

Il faudra s'assurer de la compatibilité de la dérobée avec les herbicides appliqués sur la culture principale (voir la Messagerie d'Arvalis en lien ci-dessous).

Vous trouverez ci-dessous des liens vers des articles de fond sur la conduite des cultures en dérobé.

- [Maïs grêlé, que faire ?](#) (Arvalis, 17/06/2019)
- [Tournesol en dérobé](#) (Terres Inovia 2/04/2019)
- [Le soja en double culture \(dérobé\)](#) (Terres Inovia 21/03/2019)
- [Cultures fourragères en dérobé](#) (extrait du Guide des couverts végétaux en interculture - CA38)
- [Dérobés, quels choix possibles d'implantation durant l'été](#) (Messagerie Arvalis Rhône-Alpes 06/08/2015)

Attention aux couverts SIE déclarés à la PAC derrière les céréales, pois, ... respectez vos engagements. Sinon il faudra penser à déclarer la modification le cas échéant (changement de parcelles ou de type de couvert).

## **Les éleveurs sont à la recherche de fourrage !**

Pensez à proposer vos céréales si vous renoncez à les récolter, à implanter des cultures dérobées fourragères telles que sorgho fourrager, moha, légumineuses... Si vous n'avez pas de voisins éleveurs à qui les proposer, contacter Jean-Pierre MANTEAUX au 06 22 42 53 88 – [jean-pierre.manteaux@drome.chambagri.fr](mailto:jean-pierre.manteaux@drome.chambagri.fr)

ou le Numéro d'urgence GRELE : **04 27 24 07 43**

(8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h00)